

REVENDEICATIONS DES ELUS DU SYNDICAT UNIFIE UNSA : NAO 2024

Tout comme en 2022, les provisions passées pour la SEM en 2023 nous pénaliseront de nouveau sur l'intéressement versé en 2024.

Nous demandons donc un supplément d'intéressement à l'instar de ce qui a été fait l'an dernier (+ 700K€).

Les Délégués syndicaux SU-UNSA réclament également :

- Que toute augmentation accordée soit d'un montant minimum de 1.500€ Brut Annuel.
 - En cas de changement de classification, une augmentation au moins égale à 100% de la différence entre l'ancienne et la nouvelle classification.
 - L'intégration d'une partie de la part variable dans le salaire fixe.
 - Une augmentation par l'employeur du montant pris en charge de la mutuelle (60% contre 52% à l'heure actuelle).
 - PEE : Passer l'abondement employeur de 550 € à 600€.
 - Dans le cadre du PERCOLE avoir la possibilité de verser des Parts Sociales tout en bénéficiant d'un abondement Employeur plus important afin de relancer ce produit (650€).
 - D'augmenter le nombre de Congés pour Soins enfant à savoir : 5 Jours pour 1 Enfant, 6 pour 2 enfants et 7 pour 3 enfants et plus.
 - De laisser la possibilité sur une journée par an aux salariés d'accompagner un enfant/parent/conjoint à un RDV médical.
 - Que les collègues eux-mêmes puissent bénéficier des dons de congés dans le cas de traitement ou maladie « lourde ».
 - Le renouvellement de la Prime « Validation des Acquis d'Expérience ».
 - L'application de la réduction des 30% liée aux avantages bancaires pour les collègues souscrivant ou ayant souscrit un « Forfait Famille ».
 - Renouvellement du 4-ème jour de congé pour les salariés dont l'ancienneté dépasse 40 Ans.
 - Le renouvellement de tous les avantages liés à la croissance verte.
 - La revalorisation des gratifications liées aux médailles du travail en fonction de l'ancienneté dans le Groupe, à savoir par année d'ancienneté : Argent : 30€ / Vermeille : 30€ / Or : 30€ / Grande Or : 40€.
- En comparatif, voici les moyennes versées dans 10 Caisses d'épargne :
- 20 Ans Argent 560€ / 30 Ans Vermeille 850€ / 35 Ans Or 900€ / 40 Ans Grand Or 1400€
- Une prime de 1000€ pour toute obtention par un collègue d'une formation diplômante (ITB/DES Gestion de Patrimoine etc..).



Manuel MICHAUX
06 48 95 77 99



Yasmina FECHTALI
06 15 09 22 85



Sébastien VINCENT
06 99 18 85 34



Sylvie GRADOS
06 30 79 77 41



Stéphane ESNAULT
06 31 25 93 08



Véronique GARLOPEAU
06 27 27 93 46